

## Fermeture de la zone de baignade n°2 sur le plan d'eau de la base de Loisirs de l'Île Charlemagne

Le contrôle réglementaire, effectué par [l'Agence Régionale de Santé \(ARS\) du Centre-Val de Loire](#), ce lundi 27 juillet 2020 sur le plan d'eau de l'Île Charlemagne a révélé la présence excessive de cyanobactéries au niveau de la zone de baignade n°2. Considérant le risque pour les baigneurs, les services de la Préfecture du Loiret et de l'ARS du Centre ont demandé aux gestionnaires du plan d'eau de procéder à la fermeture de la baignade dans les zones de baignade 2. La pratique des activités nautiques est maintenue mais les usagers sont invités à ne pas ingérer d'eau et prendre une douche soignée après l'activité nautique. La pêche est également possible mais la consommation des produits de la pêche est suspendue. De nouvelles analyses auront lieu chaque semaine pendant toute la durée de la saison estivale, l'interdiction sera levée dès le retour à la normale.

L'Île Charlemagne possède deux zones de baignade surveillées, l'une au Sud, dite Zone n°1 et l'autre à l'Est, dite Zone n°2 dont la gestion est assurée par le Léo Parc Aventure. D'un point de vue sanitaire, depuis 10 ans, la qualité bactériologique de l'eau de baignade de l'Île Charlemagne a été classée par l'Agence Régionale de la Santé en catégorie « E », c'est-à-dire d'excellente qualité.

Toutefois, depuis quelques années diverses problématiques liées à l'eutrophisation du plan d'eau, site à caractère naturel, sont récurrentes, notamment :

- une turbidité importante de l'eau,
- une prolifération de cyanobactéries (ancienne dénomination : algues bleues). Il est à noter que de nombreux plans d'eau de baignade en milieu naturel sont sujets à la prolifération des cyanobactéries et qu'il n'existe pas, à ce jour, de solutions miracles préventives et durables, permettant de se débarrasser définitivement du problème « cyanobactéries ».

Ces dysfonctionnements de l'écosystème liés à un phénomène d'eutrophisation entraînent chaque année des interdictions de baignade (saison balnéaire écourtée en moyenne de 10 à 20 jours par an) et quelquefois des limitations de la pratique des activités nautiques sur le plan d'eau. Depuis l'apparition de cette problématique, plusieurs études ont été menées et elles ont conclu à la nécessité de s'engager dans une démarche de restauration du plan d'eau.

Aussi, dans le cadre du projet Parc de Loire, un budget spécifique de 1 millions d'euros a été alloué à cette opération et un assistant à maître d'œuvre vient d'être recruté pour accompagner la ville d'Orléans et la Métropole dans le projet de restauration de la qualité de l'eau du plan d'eau de l'Île Charlemagne. Cette opération s'étalera sur plusieurs années.

### Quelles précautions prendre vis-à-vis des cyanobactéries et des toxines ?

- Éviter d'ingérer de l'eau.
- Ne pas se baigner dans des zones d'eau stagnante qui comporteraient un dépôt d'algues abondant ou de la mousse.
- Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques.
- Ne pas amener les chiens au bord du plan d'eau.

### **Quels sont les symptômes d'une intoxication aux cyanotoxines ?**

Les cyanotoxines peuvent affecter la peau et les muqueuses en cas de contact, le foie et plus rarement le système nerveux en cas d'absorption. Si les symptômes suivants apparaissent suite à une baignade : fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements, irritation des yeux et/ou des oreilles, éruption cutanée... il convient de consulter un médecin (ou de se rendre dans la pharmacie la plus proche).

### **La surveillance sanitaire**

Le contrôle régulier réglementaire, effectué par l'ARS du Centre durant la saison estivale, comporte des analyses microbiologiques de l'eau, un suivi des cyanobactéries et des relevés de paramètres physico - chimiques.

---

#### **CONTACT PRESSE**

Germain Fournier - [germain.fournier@orleans-metropole.fr](mailto:germain.fournier@orleans-metropole.fr)

**06.77.27.93.38**

---



**@presseorleans**

**ORLÉANS**  
MÉTROPOLE  
